20260612 Mediapart

https://www.mediapart.fr/journal/international/120626/pacte-sur-la-migration-et-l-asile-pour-l-union-europeenne-le-jour-de-la-honte

Pacte sur la migration et l'asile : pour l'Union européenne, le jour de la honte

Le pacte migratoire européen est entré en vigueur vendredi 12 juin. Il entérine l'idée de ne plus accueillir dignement celles et ceux qui fuient pour se réfugier en Europe, avec des procédures d'asile bâclées, une politique d'enfermement aux frontières et des expulsions facilitées.

Nejma Brahim

L'Union européenne a fait un choix. Celui d'une politique de « non-accueil » face aux personnes migrantes qui fuient leur pays pour des raisons qui leur appartiennent – les guerres et conflits, les persécutions en raison de la race ou du genre, les crises climatiques, la pauvreté ou tout simplement la quête d'un avenir meilleur. Vendredi 12 juin, le pacte européen sur la migration et l'asile est entré en vigueur, deux ans après avoir été adopté par le Parlement européen sous les huées d'activistes venus dire leur opposition à une telle dérive.

La date est symbolique et les mesures annoncées peuvent paraître anecdotiques lorsque l'on sait le traitement déjà réservé aux exilés en chemin pour l'Europe. Mais elles sont lourdes de sens et de conséquences : renforcement des contrôles aux frontières, droit d'asile bâclé à l'aide de procédures « express » aux portes de l'Europe, sous-traitance de la gestion des frontières et de l'asile à des pays tiers, enfermement et détention des personnes en situation irrégulière, expulsions facilitées…

Composé d'une batterie de dix textes, le pacte comprend notamment un règlement prévu pour répondre à des cas de *« force majeure »* ou d'*« instrumentalisation »* des migrations par un tiers cherchant à déstabiliser un État membre de l'UE, en organisant l'arrivée massive d'exilé·es, comme ce fut le cas à la frontière entre le Bélarus et la Pologne en 2021. L'État concerné bénéficierait ainsi d'un permis de bafouer le droit international.

Difficile de ne pas entrevoir les multiples violations des droits fondamentaux et des droits humains que ces politiques vont engendrer. Des personnes pouvant prétendre à l'asile en raison de craintes personnalisées pourraient être déboutées à la suite d'une procédure accélérée qui n'aura pas permis d'étudier correctement leur histoire et les menaces pesant sur elles dans leur pays d'origine. Elles pourraient être enfermées dans un centre dit « de retour », et renvoyées dans leur pays, où la mort peut les attendre, ou dans un pays tiers par lequel elles auraient transité ou avec lequel l'UE aurait noué un partenariat.

Le tout dans un seul objectif, visiblement partagé à l'échelle des Vingt-Sept : empêcher les migrants d'atteindre le sol européen, considérant qu'il serait plus difficile de les en faire partir ensuite.



Un collage invitant à ouvrir les frontières, dans une rue de Paris. © Photo Nejma Brahim / Mediapart

Plus récemment, en parallèle du pacte, les institutions européennes se sont donné les moyens de mieux expulser : deux textes ont permis de valider une liste de pays tiers « sûrs » et une seconde liste de pays d'origine « sûrs », qui faciliteront le renvoi de personnes migrantes, soit vers des États tiers qui accepteront de les accueillir en cas d'accord avec l'UE, soit vers leur pays d'origine.

Un autre texte, surnommé « Retour », a été adopté le 1er juin après plusieurs phases de négociations, ainsi qu'un putsch du Français François-Xavier Bellamy (Les Républicains), qui a réussi à imposer un texte comportant des mesures plus strictes face à un texte initialement porté par le groupe Renew (Renaissance, le groupe macroniste). Pour ces épisodes récents, rien n'aurait été possible sans une alliance droite-extrême droite assumée.

Politique de tri

La logique est implacable. Et des plus cruelles. Il s'agit de garder les personnes exilées toujours plus à distance, loin des principes de fraternité et de solidarité censés être chers à l'Union européenne. Les images de milliers de Syrien·nes, d'Afghan·es ou d'Irakien·nes contraint·es de fuir leur pays à pied, celles du petit Alan Kurdi retrouvé échoué sur plage turque ou encore celles des nombreux naufrages aux portes de l'UE – des images qui avaient secoué les citoyens et responsables politiques européens – sont loin derrière nous.

Depuis, le corps d'une fillette retrouvé échoué sur une plage à Kerkennah, en Tunisie, a suscité l'indifférence générale. Les refoulements illégaux de migrants, qui ont largement été documentés et donnent lieu à des décès, restent impunis. Les naufrages et morts aux frontières terrestres se sont inscrits dans une triste banalité.

On songe à se débarrasser des réfugiés syriens dès lors que le régime de Bachar Al-Assad tombe, ou des exilés afghans qui n'ont pas obtenu l'asile ou un droit au séjour, au point de vouloir négocier leur renvoi avec une délégation de talibans. On noue des accords avec des États tiers, souvent peu recommandables sur le plan des droits humains, pour externaliser la gestion de nos frontières et se défausser de nos responsabilités. On finance la Libye, où les personnes migrantes sont soumises aux pires traitements.

On vide la Méditerranée centrale des navires de sauvetage affrétés par les États membres et on accepte le silence de Malte, qui n'accueille plus aucun navire humanitaire depuis des années. On criminalise les ONG dont la seule mission est de sauver des vies en mer et de débarquer les rescapé·es dans des ports « sûrs », comme l'impose le droit maritime international.

L’ouverture de voies légales de migration est recommandée par de nombreux chercheurs et spécialistes.

Ces pratiques étaient déjà bien souvent à la limite de la légalité. Mais aujourd’hui, l’UE franchit un nouveau cap. Elle plie, face au chantage de la droite et de l’extrême droite, qui n’hésitent pas à exploiter la misère humaine pour exister politiquement, préférant trouver en l’étranger la figure du bouc émissaire ou de l’« envahisseur » plutôt que de s’attaquer aux crises sociales et économiques, aux inégalités et à la non-taxation des plus riches, qui étranglent nos sociétés.

L’UE consacre ainsi une hiérarchisation des peuples raciste, qui décrète qui a le droit et la liberté de circuler, selon ses origines ou sa nationalité. Avec ce pacte et ses différentes mesures, elle consacre une politique de tri des personnes comme s’il s’agissait de vulgaires marchandises. Les principaux intéressés, qui devraient avoir leur mot à dire, n’ont d’ailleurs jamais été entendus.

L’UE aurait pu au contraire – et peut encore – écouter les nombreuses voix qui rappellent qu’un accueil digne est possible, que l’ouverture de voies légales de migration est recommandée par de nombreux chercheurs et spécialistes, que la majorité des mouvements migratoires se fait à l’intérieur d’un même pays ou continent, que l’« appel d’air » (une théorie raciste et infondée d’extrême droite laissant entendre que si l’on accueille ou si l’on porte secours, cela inciterait d’autres personnes à venir en Europe) n’existe pas…

À lire aussi
Face aux migrations, l’Europe n’a cessé de se barricader
19 octobre 2025

Elle aurait pu consacrer toute l’énergie et tous les efforts entrepris pour l’adoption de ce pacte afin de tenter de lancer un changement de paradigme à l’échelle européenne et de montrer l’exemple. Au lieu de cela, elle suit le triste exemple de la « fermeture », ignorant que les migrations ont toujours existé, et qu’elles sont une richesse.

Il faudra se souvenir de ce jour où l’UE a claqué la porte comme du jour de la honte et de l’infamie. Lors d’un point presse tenu le 10 juin, l’eurodéputée Fabienne Keller (Renew) a salué les fruits d’un pacte qui n’a même pas encore été appliqué, évoquant une baisse de 26 % des *« franchissements irréguliers des frontières ». « Le pacte entre enfin en application*, s’est réjoui de son côté Tomas Tobé (Parti populaire européen). *Tout cela fait suite à des mois, des années d’impasse politique, où nous n’étions pas dotés d’une politique commune en bon état de fonctionnement en matière de migration et d’asile en Europe. »*

L’UE peut se satisfaire d’avoir su s’accorder sur des mesures ignobles et indignes. Mais elle se trompe sur un point : elle ouvre la voie à une nouvelle forme d’impasse politique et à des drames humains, dont les effets se feront rapidement sentir, en France comme ailleurs.

Nejma Brahim